

Dépistage du cannabis au lycée

Les questions sans réponse de Valérie Péresse

Lors de sa campagne pour les élections régionales en Ile-de-France, Valérie Péresse, tête de liste du parti Les Républicains, avait promis de mettre en place un programme de dépistage salivaire de la consommation du cannabis pour les lycéens dans sa région si elle était élue. Cette promesse de campagne avait suscité le doute ou l'opposition parmi les personnels de l'Education nationale et les acteurs de santé publique.

Alors qu'elle a gagné les élections et va donc exercer la présidence du Conseil régional pendant cette mandature, Valérie Péresse réaffirme sa détermination à mettre en œuvre cet engagement.

Cependant, cette proposition de la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France a été formulée sans qu'apparemment les difficultés de tous ordres (juridiques, organisationnels, scientifiques, éthiques...) aient été totalement réfléchies et fait l'objet d'une concertation. Un tel programme n'ayant jamais été mis en place, l'ANPAA publie un dossier complet sur les questions posées par ce dépistage salivaire au lycée.

<http://www.anpaa.asso.fr/images/media/201506telechargements/16-01-20-depistage-cannabis-lycee.pdf>

En effet, si les questions sont nombreuses, les réponses sont souvent absentes et promettent de ne pas être simples. L'ANPAA souhaite ainsi contribuer au débat de fond.

L'ANPAA est bien consciente des dangers de la consommation de cannabis à cet âge, partagée avec l'usage d'autres produits, la prévention est absolument nécessaire, mais il existe d'autres méthodes plus éprouvées.

Contacts :

Dr Alain Rigaud : 06 08 22 25 29

Dr Bernard Basset : 07 86 55 54 53

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, et organisme de formation implantée sur l'ensemble du territoire national, forte de 1500 professionnels.

Elle a pour buts de promouvoir et contribuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

Son intervention, dans la proximité et dans la durée, s'inscrit dans un continuum de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques, aux soins et à l'accompagnement dans une perspective globale, psychologique, biomédicale, et sociale, à travers notamment la gestion de plus de 90 centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD).

A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – contact@anpaa.asso.fr - [@anpaa asso](https://www.facebook.com/anpaa.asso) – www.anpaa.asso.fr - [facebook](https://www.facebook.com/anpaa.asso)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)